

# Mise en place d'un système de traitement des eaux d'élevage

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION (R.C.)**

Procédure: Marché à Procédure adaptée (MAPA)

Pouvoir adjudicateur

CEVA - Centre d'Etude et de Valorisation des Algues

CEVA – Centre d'Etude et de Valorisation des Algues 83, Presqu'lle de Pen Lan 22610 PLEUBIAN



Marché public simplifié (MPS) – Pour une candidature plus simple!

Cette consultation rentre dans le dispositif « marché public simplifié » (MPS). Les entreprises peuvent répondre à un marché public avec leur seul numéro SIRET et n'ont plus à produire les informations et documents habituellement demandés qui sont déjà connus par une administration ou un service public.

Il permet de renseigner un formulaire dématérialisé annexé au dossier de candidature. Le formulaire est pré-rempli grâce au numéro SIRET et contient les informations suivantes :

- données administratives et d'identité,
- déclarations de conformité générant des requêtes automatisées vers les administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, Infogreffe ...).

Le dispositif MPS est ouvert aux candidatures avec sous-traitants. Il suffit pour ces derniers d'accompagner leur offre des pièces requises comme le DC4 et les éléments de la candidature.

Pour en savoir plus : <a href="http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifications-pour-les-entreprises/marche-public-simplifie">http://www.modernisation.gouv.fr/les-services-publics-se-simplifient-et-innovent/par-des-simplifie</a>

Page 1/7 MA/CEVA/09-13 RC

# **SOMMAIRE**

1. AC	L. ACHETEUR PUBLIC	
1.1. 1.2. 1.3.	Nom et adresse officiels de l'acheteur public	3
<u>2.</u> OB	BJET DU MARCHE	3
2.1.	Description	3
3. <u>RE</u>	NSEIGNEMENTS JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	4
3.1. 3.2.	Conditions relatives au marché	
<u>4.</u> PR	OCÉDURE	<u> 5</u>
4.1. 4.2. 4.4. 4.5. 4.6. 4.7.	Type de procédure  Examen des candidatures  Critères d'attribution  Date limite de réception des offres  Renseignements d'ordre administratif et technique  Régularisation des offres	5 6 6 6
<u>5. AU</u>	ITRES RENSEIGNEMENTS	<u> 6</u>
5.1. 5.2. 5.3.	Contenu du dossier de la consultation	6

# 1. ACHETEUR PUBLIC

# 1.1. Nom et adresse officiels de l'acheteur public

CEVA – Centre d'Etude et de Valorisation des Algues 83, Presqu'Ile de Pen Lan 22610 PLEUBIAN

# 1.2. Personnes auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être obtenues

Renseignements techniques : Michel Rémy 06 77 96 35 03 ☎ remy.michel@ceva.fr ⊠

Renseignements administratifs : Pédron Stéphanie 06 09 31 75 16 ☎ stephanie.pedron@ceva.fr ⊠

Pour tout renseignement technique complémentaire, l'entreprise pourra contacter :

B.E.T. Aquacole IDEE

Le Coëdo

56 550 Locoal Mendon Tél : 02 97 59 42 70

Mail: jmcochet@ideeaquaculture.com ou bjustome@ideeaquaculture.com

# 1.3. Type d'acheteur public

Le CEVA est une société d'économie mixte locale (SEML) qui revêt la forme juridique d'une société anonyme. Elle est régie par le droit commun des sociétés sous réserve de dérogations prévue par la loi n°67-007 du 28 juin 1967, par les dispositions des Articles L 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), celles du code de commerce applicables à cette forme de Société ainsi que tout règlement antérieur qui viendrait les compléter, elle a la qualité de pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10-1 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juin 2015.

# 2. OBJET DU MARCHE

# 2.1. Description

# 2.1.1 Catégorie de marché

L'objet concerne un Marché de travaux.

#### 2.1.2 Type de marché

L'objet concerne un Marché public à prix global.

# 2.1.3 Objet du marché

Le présent marché concerne la mise en place d'un système de traitement des eaux d'élevage du CEVA.

# 2.1.4 Lieu d'exécution des prestations

CEVA – Centre d'Etude et de Valorisation des Algues 83, Presqu'lle de Pen Lan 22610 PLEUBIAN

Une visite des installations du CEVA est un prérequis essentiel à la soumission d'une offre de candidature.

# 2.1.5 Nomenclature communautaire pertinente (CPV)

La nomenclature communautaire pertinente du présent marché est :

- ➤ 45000000-7 Travaux de construction,
- ➤ 41000000-9 Eau collectée et purifiée.

#### 2.1.6 Divisions en lots

Le marché comporte un seul lot.

#### 2.1.7 Variantes

Du fait de la spécificité des applications, le présent marché n'autorise pas la mise en place de variantes.

# 3. RENSEIGNEMENTS JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### 3.1. Conditions relatives au marché

# 3.1.1 Forme juridique du groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché

En cas de groupement, la forme juridique du groupement est libre. Cependant, le mandataire du groupement conjoint est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du CEVA.

# 3.1.2 Accès aux PME/PMI

Le CEVA invite les entreprises souhaitant participer à la présente consultation, mais qui n'ont pas toutes les compétences ou/et les moyens pour candidater seules, à présenter leur offre sous la forme d'un groupement d'entreprises. Il pourra se présenter soit, sous la forme d'un groupement conjoint soit, sous la forme d'un groupement solidaire.

# 3.2. Conditions de participation

Les documents de la candidature et de l'offre doivent être rédigés en français, ou accompagnés d'une traduction en français.

# 3.2.1 Dossier de candidature

L'utilisation du formulaire Marché Public Simplifié dit MPS (cas 1) est fortement préconisée, mais si le candidat rencontre des difficultés, il peut répondre suivant les modalités du cas 2 ou du cas 3.

#### Cas 1: Candidature avec utilisation du formulaire MPS



Les candidats remettent un dossier comprenant les éléments suivants :

- a. le formulaire de candidature MPS (généré grâce au n° SIRET)
- b. en cas de groupement : la forme juridique et la composition du groupement, la répartition des prestations, la désignation du mandataire et son habilitation éventuelle
- c. la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années
- d. la liste des principaux travaux réalisés au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date, le lieu et le destinataire public ou privé

#### Cas 2: Candidature sans utilisation du formulaire MPS

Les candidats remettent un dossier comprenant les éléments suivants :

- a. la lettre de candidature et désignation du mandataire par ses co-traitants en cas de groupement (imprimé DC1 dûment complété) et l'habilitation du mandataire comportant notamment les conditions de la candidature et l'attestation sur l'honneur relative aux interdictions de soumissionner visées à l'article 48 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
  - b. la déclaration du candidat (imprimé DC2 dûment complété) comportant notamment les éléments suivants :
    - identification du candidat (nom, adresse, numéro d'enregistrement)

Page 4/7

- montants du chiffre d'affaires global de l'entreprise et du chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisés sur les trois dernières années
- c. la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les 3 dernières années
- d. la liste des principaux travaux réalisés au cours des trois dernières années en indiquant le montant, la date, le lieu et le destinataire public ou privé

Suite à l'entrée en vigueur du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, les formulaires DC1 et DC2 ont été modifiés. Ils sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

# 3.2.2 <u>Dossier d'offre</u>

L'offre contiendra:

- ✓ la décomposition du prix global et forfaitaire complété(e), qui sera annexé à l'acte d'engagement
- ✓ le mémoire technique comprenant les éléments suivants :
  - une présentation détaillée des matériels livrés (caractéristiques techniques, performances,...) et des prestations (formations, ...) mises en œuvre pour l'exécution du marché,
  - prestations mises en œuvre dans le cadre du service après-vente / de la garantie,
  - expérience dans le domaine, fourniture de structures dans le même domaine d'activité, travaillant sur le même matériel biologique, ... (retour sur expérience du matériel, ...)
  - délai(s) de livraison sur le(s)quel(s) s'engage le candidat.

Les candidats doivent envoyer leurs plis sous forme dématérialisée. Les candidats qui auront transmis leur candidature et leur offre par voie électronique pourront, par ailleurs, adresser sous pli scellé une copie de sauvegarde, électronique ou papier, portant la mention copie de sauvegarde. Cette copie devra impérativement contenir une signature électronique, si la copie de sauvegarde est un envoi électronique, ou une signature manuscrite, si cette copie est envoyée au format papier. Elle devra également parvenir au Pouvoir Adjudicateur dans les délais fixés par le Règlement de la Consultation.

# 4. PROCEDURE

# 4.1. Type de procédure

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 42 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, et de l'article 34 I - b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

# 4.2. Examen des candidatures

Il sera procédé à la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats.

Pour pouvoir se prévaloir des capacités de ses sous-traitants au titre de la sélection des candidatures, le candidat doit fournir la preuve qu'il disposera bien des moyens de ceux-ci (lettre d'engagement signée par le sous-traitant).

#### 4.3. Mise à disposition des documents justificatifs et autres moyens de preuve liés à la candidature

En application de l'article 53 du décret n°2016-360, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Page 5/7 MA/CEVA/09-13 RC

# 4.4. Critères d'attribution

Pour chacune des offres correspondant, l'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec la pondération suivante :

- Critère prix jugé au regard du prix global et forfaitaire : 55%
- Critère technique jugé au vu du mémoire technique pour : 30%
  - la compétence et l'expérience technique dans le domaine : 50%
  - la technologie proposée et la cohérence de cette technologie par rapport aux spécifications techniques décrites dans le CCTP : 40%
  - la qualité des recommandations techniques : 10%
- Critère délai: 10%
- Critère performance de développement durable : 5% pour la performance en matière de protection de l'environnement

Le CEVA se réserve la possibilité de négocier avec un ou plusieurs candidats. Une audition pourra être organisée si elle est jugée nécessaire par le CEVA.

# 4.5. <u>Date limite de réception des offres</u>

Date limite de réception des offres : 4 octobre 2021 à 18h.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 150 jours à compter de la date limite fixée pour sa réception.

# 4.6. Renseignements d'ordre administratif et technique

Les candidats ont la possibilité de faire une demande de renseignements complémentaires sur les documents de la consultation par voie électronique uniquement auprès du responsable technique du présent marché. Une réponse sera communiquée par le CEVA au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Il est recommandé aux candidats de faire une demande de visite des installations, demande effectuée uniquement auprès du responsable technique du présent marché. La visite devra être réalisée au plus tard 3 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres.

# 4.7. Régularisation des offres

Le CEVA pourra inviter les candidats à régulariser une offre irrégulière, étant précisé qu'une offre irrégulière est une offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.

# 5. AUTRES RENSEIGNEMENTS

# 5.1. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation est composé des éléments suivants :

- l'acte d'engagement qui peut être joint lors de la remise de l'offre,
- le présent règlement de la consultation et ses annexes (DPGF),
- le cahier des clauses administratives particulières,
- le cahier des clauses techniques particulières et ses annexes.

# 5.2. Modalités de remise des offres

Les offres devront être transmises exclusivement sous forme électronique.

Page 6/7

MA/CEVA/09-13 RC

#### 5.2.1 Modalités de remise sous forme électronique

Les offres devront être transmises par voie électronique, soit adressées à l'adresse suivante : <a href="mailto:remy.michel@ceva.fr">remy.michel@ceva.fr</a>, soit par l'intermédiaire d'une plateforme de transfert de fichiers volumineux.

Dans tous les cas, le candidat doit s'assurer de la bonne distribution du dossier de candidature, soit par l'utilisation d'un système permettant de fournir un accusé de réception, soit en contactant directement le CEVA à l'adresse suivante : <a href="mailto:remy.michel@ceva.fr">remy.michel@ceva.fr</a>.

#### 5.2.2 Modalités de remise sous forme papier

Le présent marché n'offre par la possibilité de remise des offres sous forme papier.

# 5.3. Achèvement de la procédure

A l'issue de la procédure, le titulaire pressenti devra fournir l'acte d'engagement signé.

De plus, conformément à l'article 51 du décret précité et son arrêté d'application du 25 mai 2016, les candidats sont informés que l'attributaire pressenti et son (ses) éventuel(s) sous-traitant(s) devra (devront) produire les documents suivants :

- les attestations fiscale (article 1 de l'arrêté susvisé) et sociale (article 2-l de l'arrêté susvisé) délivrées par les administrations et organismes compétents
- un certificat attestant de la régularité au regard de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés, s'il(s) y est (sont) assujetti(s)
- un certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries, ou des cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visées au c du 1° de l'article L. 613-1 du Code de la sécurité sociale, s'il(s) y est (sont) assujetti(s)
- un extrait K, K bis, D1 ou équivalent et, le cas échéant, la copie du ou des jugements prononçant le redressement judiciaire.
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles suivants du Code du travail :
  - ✓ D8254-2 à 5 (emploi d'étrangers soumis à une autorisation de travail)
  - √ R1263-12 (détachement temporaire de salariés par une entreprise non établie en France)
  - ✓ D8222-7 (cocontractant établi à l'étranger)

Les candidats sont invités à prendre leurs précautions pour pouvoir produire ces documents en temps utile.

Page 7/7 MA/CEVA/09-13 RC